

## **GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA VILLE DE REDON (35)**

### **1. Identification de l'entité adjudicatrice et activité principale**

---

La personne morale publique contractante en qualité d'entité adjudicatrice de la présente consultation est REDON Agglomération.

La personne physique représentant la personne morale publique est : Monsieur Jean-François MARY, en qualité de Président.

Nom et adresse postale :  
REDON AGGLOMERATION  
3, rue Charles Sillard  
CS 40264 - 35605 Redon cedex  
FRANCE

Téléphone : 02.99.70.34.34  
Courriel : [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh)  
Adresse internet : <https://redon-agglomeration.bzh>  
Profil acheteur : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Code NUTS : FRH03

Numéro national d'identification : 243 500 741 00232

Au sens de l'article L.1212-3, REDON Agglomération est entité adjudicatrice exerçant des activités d'opérateur de réseaux dans le domaine de l'eau potable.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

### **2. Procédure de passation**

---

Référence Avis de concession : RA-CONCESSION2021-02  
Type de concession : concession de services  
Classification CPV : 65100000 (Distribution d'eau et services connexes)

La passation du présent contrat de concession est soumise aux dispositions du code de la commande publique : articles L.1212-3-1°c, L.3126-1 à L.3126-3 et R.3126-1 à R.3126-14 du code de la commande publique.

### **3. Description de la concession**

---

La présente concession concerne la gestion et l'exploitation du service de production, de transport et de distribution d'eau potable sur le périmètre de la ville de Redon.

Le Délégué assumera la gestion du service public d'eau potable, ce qui inclut :

- la production et la distribution d'eau potable par l'exploitation des ouvrages entrant dans le patrimoine de la Collectivité;

- L'exploitation des ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur, leur fonctionnement, leur surveillance, entretien, maintenance, et renouvellements ; - Les travaux d'entretien des canalisations et ouvrages ;
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations, des compteurs et des branchements ;
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations ;

Le Délégué devra fournir à la Collectivité les renseignements, conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale et pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension.

Aucune option.

**Durée de la concession :** 5 ans (60 mois), à compter de la notification du contrat au délégataire retenu, pour une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Valeur totale estimée :** 5 500 000 € HT

#### **4. Condition de participation à la procédure de passation**

---

La présente consultation est décomposée en deux phases :

- une phase candidature,
- une phase offre.

##### 4.1 Retrait et contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation, pour la phase candidature, est disponible gratuitement et téléchargeable sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

Le dossier de consultation comporte uniquement le présent avis de concession.

##### 4.2 Réception des candidatures

La transmission des candidatures par voie électronique est imposée sur le profil acheteur de REDON Agglomération. La date limite de réception des candidatures est le **10 février 2021, 12h00**.

##### 4.3 Composition du dossier de candidature

Chaque candidat, ou le cas échéant chaque membre du groupement, devra fournir un dossier de candidature comportant les renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique suivants :

#### **1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

- Lettre de candidature datée signée permettant d'identifier le candidat avec pouvoir personne physique habilitée. En cas de groupement, composition, forme et nom du mandataire, signée par l'ensemble des membres ou accompagnée de l'autorisation donnée au mandataire par cotraitants de signer.
- Attestation sur l'honneur de moins de 3 mois à date de remise des candidatures accompagnée de tous justificatifs prouvant que le candidat ou les membres du groupement ne sont pas frappés d'une interdiction de candidater.
- Attestation sur l'honneur datée de moins de 3 mois à date de remise des candidatures et signée sur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés avec justificatifs le cas échéant.
- Justificatif de moins de 3 mois à date de remise des candidatures de l'inscription du candidat au RCS (extrait KBis ou équivalent) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'1 an.

## **2) Capacité économique et financière**

Description détaillée du candidat (par membres en cas de groupement) : actionnaires, moyens financiers (chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la concession, réalisés au cours des 3 derniers exercices), moyens en personnel (effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement), organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices.

Niveaux minimaux exigés : NEANT

## **3) Capacité technique et professionnelle**

Description détaillée du candidat précisant, pour chacune de ses références en matière d'exploitation et de gestion de de services, l'identité du délégant, les caractéristiques principales de l'équipement exploité la nature de la convention, les dates de prise d'effet et d'achèvement de la convention, le chiffre d'affaires annuel hors taxes des trois dernières années, ainsi que toute autre information que le candidat jugera utile.

Niveaux minimaux exigés : NEANT

## **5. Déroulement de la procédure**

---

S'il est constaté des pièces manquantes ou informations dont la production est obligatoire, une demande de régularisation sera envoyée aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

Les candidats dont la candidature est jugée recevable seront invités à remettre une offre.

Ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure :

- Les candidats qui n'auront pas produit une candidature complète, le cas échéant après mise en œuvre d'une demande de régularisation, ou contenant de faux renseignements ou documents,
- Les candidats produisant une candidature irrecevable.

## **6. Renseignements complémentaires**

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront formaliser leurs questions au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des candidatures, par écrit, exclusivement au moyen de la messagerie du profil acheteur :

<https://www.megalis.bretagne.bzh> (sous la référence : RA-CONCESSION2021-02)

Aucune demande ne sera traitée en dehors de la plateforme de dématérialisation.

Les réponses, accompagnées des questions rendues anonymes, seront transmises à tous les candidats s'étant inscrits sur la plateforme et ayant téléchargés l'avis de concession, six jours au plus tard avant la date limite de dépôt des candidatures.

Les questions et les réponses ainsi apportées sont considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

## **7. Publications**

---

Avis de concession mis en ligne sur le site de REDON Agglomération et sur son profil acheteur sous la référence RA-CONCESSION2021-02, le 14/01/2021

Saisie de la publication de l'avis de concession au BOAMP n°3610074 le 14/01/2021.

## **8. Instance chargée des procédures de recours**

---

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 Rennes cedex

tél. : 02 23 21 28 28 - courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

## 9. Organe chargé des procédures de médiation

---

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics  
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1  
Tél : 02 53 46 79 02 - Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr